



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-036-2023-08

PUBLIÉ LE 18 AOÛT 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie

IDF-2023-08-18-00004 - Décision portant retrait de la décision
DQSPP-QSPHARMBIO-2017/008, portant autorisation de création d'un site
internet de commerce électronique de médicaments (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-08-18-00004

Décision portant retrait de la décision
DQSPP-QSPHARMBIO-2017/008, portant
autorisation de création d un site internet de
commerce électronique de médicaments

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

DÉCISION-DVSS- QSPHARMBIO-2023/051

Portant retrait de la décision DQSPP-QSPHARMBIO-2017/008, portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.1111-8, L.5121-5, L.5125-33 à L.5125-41 et R.5125-70 à R.5125-74 ;
- VU** l'arrêté du 26 février 2021 modifiant l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies d'officines, les pharmacies mutualistes et les pharmacies de secours minières, mentionnées à l'article L.5121-5 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux règles techniques applicables aux sites internet de commerce électronique de médicaments prévues à l'article L.5121-39 du code de la santé publique ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2023-004 , en date du 13 février 2023, portant délégation de signature de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à Madame Cécile SOMARRIBA, Directrice de la Veille et de la Sécurité Sanitaire;
- VU** la décision n° DQSPP-QSPHARMBIO-2017/008, portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments www.pharmacie-croix-chavaux-montreuil.fr au profit de Mesdames Socheat Vong Braud et Laurence Hamdan titulaires de l'officine sise 1 Avenue de la Résistance à MONTREUIL (93100), exploitée sous la licence n° 93#000865 ;
- VU** le courrier en date du 03 août 2023 et reçu le 07 août, adressé par, Mesdames Socheat Vong Braud et Laurence Hamdan titulaires de l'officine sise 1, Avenue de la Résistance à MONTREUIL (93100), au département qualité sécurité pharmacie Médicament Biologie de l'agence régionale de santé d'Île-de-France ;

CONSIDÉRANT La déclaration de Mesdames Socheat Vong Braud et Laurence Hamdan concernant la cessation de l'exploitation ainsi que la suppression du site internet de commerce électronique de médicaments www.pharmacie-croix-chavaux-montreuil.fr ;

DÉCIDE

- ARTICLE 1** La décision n° DQSPP-QSPHARMBIO-2017/008, portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments www.pharmacie-croix-chavaux-montreuil.fr au profit de Mesdames Socheat Vong Braud et Laurence Hamdan titulaires de l'officine sise 1, Avenue de la Résistance à MONTREUIL (93100), exploitée sous la licence n° 93#000865 est retirée à compter du 01 septembre 2023.
- ARTICLE 2** Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal administratif ou aussi par l'application « Télérecours » accessible à partir du site www.telerecours.fr.
- ARTICLE 3** Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Fait à Saint-Denis le, 18 août 2023

Pour La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France
La Directrice de la Veille et de la
Sécurité Sanitaire

SIGNÉ

Cécile SOMARRIBA